

Succession sans notaire- Comment bloquer l'argent pour la succession

Par Laure1424, le 01/05/2019 à 11:38

Bonjour,

Mon mari est décédé il y a peu et comme les biens ne dépassent pas 5000€, je n'ai pas pris de notaire. Mais j'ai reçu de l'argent de ses différentes caisses de retraite. Je pense devoir les bloquer pour la succession, certainement sur un compte bancaire à part mais je ne sais pas où me renseigner ni comment je dois déclarer ces sommes aux impôts sachant que je n'y toucherai pas.Pouvez-vous m'aiguiller s'il vous plaît ?

Merci à vous

Par bruno76170, le 06/05/2019 à 11:55

Il faut informer les caisses de retraite du décès en leur envoyant un certificat de décès.

Les sommes versées après le décès seront à rembourser aux caisses, et ne feront pas partie de la succession.

Par Laure1424, le 06/05/2019 à 13:04

Merci pour votre réponse.

J'ai déjà informé les caisses de retraite avec acte de décès il y a quelques mois et j'ai bien eu une réponse de leur part. Je précise qu'il s'agit d'un unique versement.

Par bruno76170, le 06/05/2019 à 16:45

Bonjour,

Adressez vous au centre des impots dont vous dépendez. Ils vous indiquera le numéro du

formulaire CERFA à remplir pour votre succession sans bien immobilier.

Si vous avez un doute, vous prenez rendez vous avec un agent des impots et il vous aidera à compléter votre déclaration au vu des documents que vous lui présentrerez.

Cordialement,

Par Laure1424, le 07/05/2019 à 08:37

Merci beaucoup. Je vais voir avec eux.

Bonne journée.

Par bruno76170, le 07/05/2019 à 09:50

bonjour,

L'intérêt de compléter le CERFA avec un agent des impots est que en cas de contrôle vous n'aurez pas de soucis, sous réserve de n'avoir rien omis lors de la déclaration.

Par Laure1424, le 07/05/2019 à 14:05

J'ai pris rendez-vous, merci pour le conseil.